

Monsieur Pierre Honoré Roux,

Marseille

Marseille, le 1er. Mars 1815

Monsieur



Vous verrez par la circulaire de ce jour, que notre Société avec Mr. François GUÉZE, sous la raison de veuve de L. R. MERSANNE et Comp., est dissoute, et qu'elle ne subsiste plus que pour la liquidation. Mad. MERSANNE, bien aise aujourd'hui de donner à son fils Mr. Prosper MERSANNE, qui vient d'atteindre sa majorité, un témoignage de sa satisfaction, s'est déterminée de l'associer et de suivre, sous la raison de Veuve de Louis-Roch MERSANNE Fils et Comp., le commerce que faisait la précédente Société.

Nous avons l'honneur de vous en faire part, persuadés que vous voudrez bien nous continuer la confiance que vous nous avez toujours accordée, et que nous tâcherons de ne pas démeriter.

Vous avez ci-bas notre Signature à laquelle seule il vous plaira d'ajouter foi.

Agréez, Monsieur l'assurance de notre parfaite considération,

Signature de Mad. V. MERSANNE.

V. de L. R. Mersanne fils & Co